

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28/03/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/04/2017

**Délibération n° D-2017-98**

Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement  
(AP / CP) Port-Boinot - Ajustements

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Excusés :**

Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Finances**

**Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) Port-Boinot - Ajustements**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération n°D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP / CP Port-Boinot.

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP / CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m<sup>2</sup>) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

A partir de 2017, l'AP évolue avec un élargissement de son périmètre avec l'intégration des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et la Fabrique.

Ce nouveau périmètre va donc entraîner l'augmentation du volume global des dépenses d'un montant de 1 902 690 € TTC et des recettes pour un montant de 2 007 690 €.

Prévue pour une durée de 7 ans, l'autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 15 807 690 € TTC en dépenses et de 3 007 690 € en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'extension du périmètre de l'autorisation de programme « Port-Boinot » ;

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN	Crédits de paiement						
		CA 2016 provisoire	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>DEPENSES</b>	<b>15 807 690 €</b>	<b>710 588,43 €</b>	<b>797 000 €</b>	<b>2 991 000 €</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>2 850 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>459 101,57 €</b>
Bâtiments et espaces publics	12 972 690 €	710 588,43 €	712 000 €	2 711 000 €	6 090 000 €	1 850 000 €	440 000 €	459 101,57 €
Fabrique et Maison Patronale	2 835 000 €	0,00 €	85 000 €	280 000 €	910 000 €	1 000 000 €	560 000 €	0,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>3 007 690 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>881 107 €</b>	<b>236 000 €</b>	<b>953 107 €</b>	<b>937 476 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Bâtiments et espaces publics	3 007 690	0,00 €	881 107 €	236 000 €	953 107 €	937 476 €	0,00 €	0,00 €

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON